

Demande compléments par lettre DRIEE du 18/02/2021	Clarifications fournies par INOE 04/2021
<p>Afin de finaliser la complétude du dossier il convient d'ajouter à la demande les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis du propriétaire et des maires ou EPCI compétent en matière d'urbanisme (R. 512-46-4_5° du CE) concernant le type d'usage futur du site ; 	<p>Les avis sur les conditions de remise en état du site du maire, du propriétaire signés, ainsi que le nouveau bail de location sont joints à ce document</p>
<ul style="list-style-type: none"> • compléter le plan d'ensemble au 1/500e avec les réseaux enterrés (R. 512-46-4_3° du CE). 	<p>Le plan d'ensemble est mis à jour en rajoutant les réseaux d'eaux pluviales et en particulier les 3 regards situés aux points bas qui seront obstrués. Ce plan est joint en annexe.</p>
<p>2 Caractère non régulier du dossier</p> <p>Les éléments du dossier <u>ne paraissent pas suffisamment développés</u> pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'apprécier pleinement au cours de la procédure les caractéristiques du projet d'exploitation de l'installation sur son site et au regard de son environnement. Il convient notamment de compléter les données concernant les réseaux enterrés existant sur le site.</p>	<p>Les regards et les bouches d'évacuation des eaux pluviales de la plateforme ont été comblés par les anciens occupants (communauté des gens du voyage) avec des gravats et de la terre. Le réseau d'eaux pluviales est colmaté et ne fonctionne plus.</p> <p>A ce jour, certains regards sont recouverts par les merlons (levées de terre) délimitant la parcelle concernée par la demande d'enregistrement et évitant le retour des squatteurs. Ces regards sont donc obstrués.</p> <p>Après analyse du plan de réseaux d'eau pluviales existants, INOE propose de boucher les 3 regards, implantés aux points bas des réseaux, en amont du rejet à la seine (Regard 1, 2 et 3 indiqué sur la figure ci-dessous). Ces 3 regards seront obstrués avec du béton non fibré, tout en protégeant les canalisations internes afin de pouvoir les remettre en état lors du départ d'INOE de la plateforme.</p>
	<p>Nouvelles annexes jointes en complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> --Lettre d'avis du maire sur les conditions de remise en état du site --Lettre d'avis du propriétaire sur les conditions de remise en état du site --Bail d'occupation du terrain avec ETERNIT --Plan d'ensemble 1/200 mis à jour avec réseaux eaux pluviales --Plan du réseau EP avec 3 regards obstrués, 1/2000